

1894, plus une convention supplémentaire datée du 16 juillet 1895, contenant les règlements agréés pour les rapports commerciaux entre les deux pays et les droits spécifiques et ad valorem payables sur les importations du Japon. Un bill sanctionnant la convention du 31 janvier 1906 fut introduit dans le Parlement du Dominion au début de la 3ème session, vers la fin de l'année.

Prosperité du
Canada.

Dans le discours du trône, à la clôture de la session; Son Excellence le Gouverneur Général, fit cette remarque: "Il nous fait grand plaisir de constater que le Canada continue à jouir d'une prospérité rarement égalée dans l'histoire des nations. Le nombre des importations et des exportations durant l'année qui finit excède celui de tous les rapports précédents. Le revenu annonce également une remarquable augmentation, les recettes, en raison des fonds consolidés, ayant doublé dans les dix dernières années. Le grand nombre de bills privés qui ont reçu votre approbation ayant pour objet l'incorporation des chemins de fer et autres entreprises industrielles, offre un évident accroissement de la prospérité générale dans le Dominion." Des allusions sur le même sujet furent encore faites dans le discours du Gouverneur général à l'ouverture de la 3ème session le 22 novembre quand Son Excellence s'exprima ainsi: "La récolte a été abondante et le commerce avec l'Angleterre et les nations étrangères a augmenté considérablement d'année en année, avec la perspective d'une prospérité continuellement croissante pour un grand nombre d'années à venir."

Recensement
de la popula-
tion et de l'a-
griculture
dans les pro-
vinces du
Nord-Ouest.

En vertu des clauses de la loi de 1905 sur le recensement et les statistiques, un recensement de la population et de l'agriculture dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta fut fait le 24 juin. MM. E. H. St-Denis, J. C. Macpherson et E. S. Mcphail, du bureau des recensements et statistiques, furent nommés commissaires pour faire le recensement, avec l'aide de formules imprimées approuvées par le ministre de l'agriculture et ayant reçu l'assentiment du Gouverneur en conseil. Le recensement montra que la population totale des trois provinces s'élevait à 808,863 habitants au lieu de 419,512 au recensement général de 1901. Les formules relatives à l'agriculture contenaient une série de questions pour relever la superficie cultivée et le rendement des récoltes pour l'année 1905 ainsi que la superficie cultivée en 1906.

Population.

Superficie cul-
tivée et rende-
ment des
récoltes.

Des évaluations des récoltes de 1906 ont été faites subséquemment d'après les rapports de correspondants choisis parmi des